

RECOMMANDATION UIT-R BO.1774-1

**Utilisation des infrastructures de radiodiffusion par satellite ou de Terre  
pour l'alerte du public, l'atténuation des effets des catastrophes  
et les secours en cas de catastrophe**

(Question UIT-R 118/6)

(2006-2007)

Le texte de cette Recommandation UIT-R est reproduit dans la Recommandation  
UIT-R BT.1774-1.

---